

VILLE DU PECQ

<u>EXTRAIT_DU_REGISTRE_DES</u> <u>DÉLIBÉRATIONS_DU_CONSEIL_MUNICIPAL</u>

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.,

Le Moire du Pecq certifie que la convocation à la présente séance a été adressée aux conseillers municipaux en dote du mercredi 17 moi 2023

el atteste que le présent document a été publié par voie électronique le

01 JUIN 2013

transmis en Sous-Préfecture le

3 1 MAI 2023 -et qu'il est donc exécutoire.



<u>Présenls</u>: Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-Adjoinls,

Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINE, M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux,

Po\Noirs:

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents:

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

Lo séance est ouverle à 20 heures 30 sous la présidence de !Madame Laurence BERNARD, Moire. Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présenls el des représentés. Le séance esl levée à 23 heures 04.

N° 23-3-10

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

M. SIMONNET rappelle que le compte administratif doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal qui doit valider les résultats de l'exercice 2022, en conformité avec le compte de gestion.

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 15 mai 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme WANG, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représente l'*-:----*

Accusé de réception en préfecture
078-217 804814-20230524-23-3-10-DE
Date de télétransmission : 31/05/2023
Dale de réception préfecture: 3110512023

Madame le Maire ayant quitté la séance et n'ayant pas participé au vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 présenté par le Maire et voté hors sa présence, arrêté comme suit :

	Section d'Investissen	nent
RECETTES	DEPENSES	Déficit d'investissement de clôture 2022 (y compris affectation et excédent reporté n-1)
3 574 830,76	4 470 498,19	- 895 667,43
	Section de Fonctionne	ement
RECETTES	DEPENSES	Excédent de fonctionnement de clôture 2022
29 259 360,93	22 624 976,93	+ 6 634 384,00



Fait et délibéré, Pour extrait conforme, Le Maire,

Laurence BERNARD